

## **Audiologie**

L'audiologiste évalue les capacités auditives des personnes malentendantes et recherche les causes et les facteurs aggravants de leurs déficiences. Il conçoit et applique des plans d'intervention afin de rétablir l'aptitude des personnes ayant des difficultés d'audition, il travaille à réduire ou à éliminer les effets du handicap vécu par la personne et il fournit à l'entourage l'information et le soutien nécessaires. L'ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec exige la maîtrise pour pratiquer au Québec.

***(extrait du site de l'Université de Montréal)***

Université de Montréal

Baccalauréat en audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie